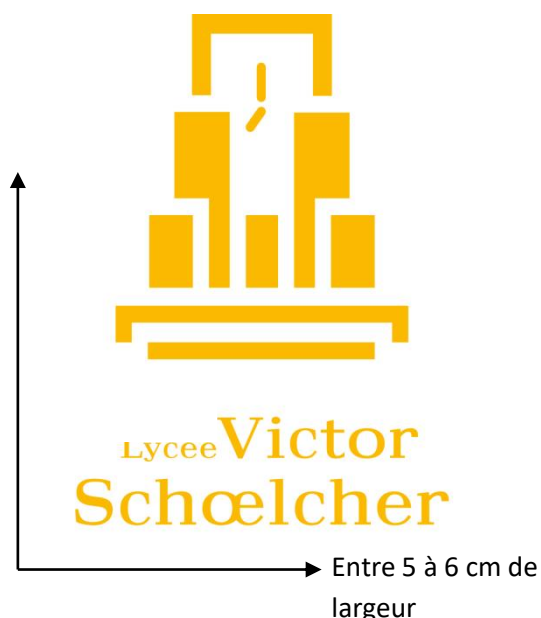


Entre 7 à 8 cm de
hauteur



Conformément au règlement intérieur voté en CA du 03 juillet 2017 et en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022, les élèves du lycée Schœlcher pour accéder à l'établissement, doivent porter obligatoirement sur leur vêtement (tee-shirt, polo, chemise ou chemisette chemisier, robe et veste), le LOGO du lycée qui sera thermocollé ou brodé, côté épaule gauche, directement sur le tissu du vêtement :

Il doit être visible (dimension du logo environ 7 à 8cm x 5 à 6 cm) et de couleur JAUNE-OR.

ATTENTION : Le LOGO imprimé ou brodé sur un fond, puis cousu ou épinglé sur le vêtement, n'est pas réglementaire et n'est pas accepté !